

401	30/06/2020	BE 0408.628.435	35	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20224.00217	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE - SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: rue de l'Hôtel des Monnais

N°: 40

Boîte: 1CD

Code postal: 1060

Commune: Saint-Gilles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.sos-kinderdorpen.be

Numéro d'entreprise

BE0408628435

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

21-01-2020

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

17-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.2, C-asbl 5.2.3, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.2, C-asbl 5.3.4, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.4.2, C-asbl 5.5.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.5.3, C-asbl 5.7, C-asbl 5.13, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

VAN LIERDE Bruno

avenue Hamoir 24/B
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2016

Fin de mandat: 01-01-2022

Président du Conseil d'Administration

DEJONGHE Piet

Groeneweg 184/A
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2021

Vice-président du Conseil d'Administration

VAN DER MERSCH Aernout

Gouvernementsweg 63
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 18-05-2020 Vice-président du Conseil d'Administration

TITECA Eveline
avenue Henri Pirenne 4/1
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat: 24-03-1983 Fin de mandat: 28-05-2019 Administrateur

TANGHE Filip
Beukendreef 39
2840 Rumst
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 01-01-2021 Administrateur

COTTENIE Johan
Oude Nethensebaan 33
3051 Sint-Joris-Weert
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 18-05-2020 Administrateur

DEFORCHE Filiep
Oude Godstraat 34
2650 Edegem
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 01-01-2021 Administrateur

DE LAUNOIT Yvan
avenue des Eglantiers 16
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 01-01-2021 Administrateur

LEYMAN Paul
Pierstraat 204
2630 Aartselaar
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 01-01-2021 Administrateur

MARCHANT Jean-Pierre
avenue de l'observatoire 82
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat: 01-01-2015 Fin de mandat: 01-01-2021 Administrateur

GOLDSCHMIDT Alain
avenue Hamoir 36
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 28-05-2019

Administrateur

SPRL JOIRIS, ROUSSEAU & CO - REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS (B0194)

BE 0450.426.032

rue de la Biche 18

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat: 31-05-2018

Fin de mandat: 31-05-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

GONET Sébastien (A02206)

rue de la Cayauderie 53

6043 Ransart

BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0408628435		C-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>2.326.592</u>	<u>2.360.771</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	320.311	510.062
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	2.004.777	1.849.209
Terrains et constructions		22	1.198.760	1.139.137
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	1.198.760	1.139.137
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	104.950	47.272
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	104.950	47.272
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	701.066	662.800
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	591.413	662.800
Autres		262	109.654	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	1.504	1.500
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.504	1.500
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.504	1.500
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.183.137</u>	<u>4.554.145</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.860.597	1.795.863
Créances commerciales		40	265.778	325.786
Autres créances		41	1.594.818	1.470.077
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	5.957	5.952
Valeurs disponibles		54/58	3.111.809	2.698.280
Comptes de régularisation	5.6	490/1	204.774	54.050
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>7.509.729</u>	<u>6.914.917</u>

N°	BE0408628435	C-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	4.107.363	3.645.814
Patrimoine de départ		10	934.701	934.701
Moyens permanents		100	934.701	934.701
Plus-values de réévaluation		101		
Fonds affectés		12		
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)	5.7	13		
Subsides en capital		14	3.142.490	2.677.169
PROVISIONS		15	30.172	33.944
Provisions pour risques et charges		16	26.193	101.866
Pensions et obligations similaires		160/5	26.193	101.866
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Autres risques et charges	5.7	162		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	163/5	26.193	101.866
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	5.8	17/49	3.376.172	3.167.237
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Productives d'intérêts		179		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1790		
Cautionnements reçus en numéraire		1791		
Dettes à un an au plus		1792		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42/48	2.126.799	1.848.790
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		251
Autres emprunts		430/8		251
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	283.817	190.650
Effets à payer		440/4	283.817	190.650
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	46		
Impôts		45	670.288	639.713
Rémunérations et charges sociales		450/3	48.669	52.152
Dettes diverses		454/9	621.618	587.560
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		48	1.172.694	1.018.177
Autres dettes productives d'intérêts		480/8		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4890		
Comptes de régularisation	5.8	4891	1.172.694	1.018.177
TOTAL DU PASSIF		492/3	1.249.373	1.318.447
		10/49	7.509.729	6.914.917

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	10.581.372	10.968.896
Chiffre d'affaires	5.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	73	10.314.660	10.801.314
Autres produits d'exploitation		74	266.712	167.583
Coût des ventes et des prestations		60/64	10.035.728	10.243.778
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.712.588	1.565.143
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	4.437.131	4.610.610
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	906.729	419.412
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8		
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	2.979.280	3.648.613
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	545.644	725.119
Produits financiers		75	4.273	332
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	470	332
Autres produits financiers	5.10	752/9	3.803	
Charges financières	5.10	65	17.513	21.659
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	17.513	21.659
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	532.404	703.792
Produits exceptionnels		76	35.125	1.042
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	362	
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9	34.764	1.042
Charges exceptionnelles		66	102.207	45.573
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	116.977	
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662	-44.782	44.782
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8	30.012	791
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	465.322	659.260

N°	BE0408628435	C-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	3.142.490	2.677.169
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	465.322	659.260
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	2.677.169	2.017.908
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	3.142.490	2.677.169

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXXXX	827.896
8021	640.195	
8031		
8041		
8051	1.468.091	
8121P	XXXXXXXXXXXX	317.834
8071	829.946	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	1.147.780	
210	320.311	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.1
----	--------------	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	2.083.378
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	358.000	
Cessions et désaffectations	8171	254.167	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.187.211	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	944.240
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	44.210	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	988.451	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	1.198.760	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	1.198.760	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	269.887
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	117.189	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	387.076	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	222.615
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	59.511	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	282.126	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	104.950	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	104.950	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.3.5
----	--------------	--------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	981.287

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 112.554

Cessions et désaffectations

8175

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195 1.093.841

Plus-values au terme de l'exercice

8255P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P XXXXXXXXXXXX

318.488

Mutations de l'exercice

Actés

8275

74.287

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 392.775

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

26 701.066

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

261 591.413

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	1.500
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633	4	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>1.504</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE0408628435	C-asbl 5.6
----	--------------	------------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	5.957	5.952
8686		
8687		
8688	5.957	5.952
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

charges à reporter

produit acquis

Exercice
52.708
152.066

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

N°	BE0408628435	C-asbl 5.9
----	--------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730/1		
732/3	5.127.809	5.153.686
734/5	994.406	1.205.529
736/8	4.192.445	4.442.098
9086	91	93
9087	73,1	76,1
9088	110.217	118.720
620	2.661.087	3.213.324
621	953.387	1.011.690
622	79.354	100.690
623	743.139	278.776
624	164	6.130
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	16.076	8.281
641/8	2.963.204	3.640.332
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

plus-values sur réalisation d'actifs

produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Amortissements exceptionnels + extourne exceptionnelle + régularisation Vesos

Exercice
362
34.764
102.207

N°	BE0408628435	C-asbl 5.11
----	--------------	-------------

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	48.669	52.152
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS
MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Bail de 9 ans

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	197.558
9171	200.000
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

N°	BE0408628435	C-asbl 5.12
----	--------------	-------------

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Droits de tirage non consommé : 212.000,- sur les programmes internationaux .

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

N°	BE0408628435	C-asbl 5.14
----	--------------	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	2.750
95061	9.200
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	53,8	20,7	33,1
Temps partiel	1002	34,1	6,4	27,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	73,1	24,4	48,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	81.757	32.240	49.517
Temps partiel	1012	28.460	6.914	21.546
Total	1013	110.217	39.154	71.063
Frais de personnel				
Temps plein	1021	3.168.242	1.175.934	1.992.308
Temps partiel	1022	1.268.889	286.182	982.707
Total	1023	4.437.131	1.464.253	2.972.878
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.310	7.725	20.585

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	76,1	24,2	51,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	118.720	38.814	79.906
Frais de personnel	1023	4.610.610	1.521.501	3.089.109
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	26.445	7.884	18.560

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	58	33	76,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	58	31	75,9
Contrat à durée déterminée	111		2	0,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	22	6	25,5
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	9	1	9,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	3	7,7
de niveau universitaire	1203	6	2	7,3
Femmes	121	36	27	51
de niveau primaire	1210	1	6	3,7
de niveau secondaire	1211	1	5	3,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	22	10	26,8
de niveau universitaire	1213	12	6	16,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	56	27	72
Ouvriers	132	1	6	3,5
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	43	22	55
210	40	14	47,9
211	3	8	7,1
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	34	33	52,1
310	31	26	45,1
311	3	7	7
312			
313			
340			
341			
342			
343	34	33	52,1
350			

N°	BE0408628435	C-asbl 6
----	--------------	----------

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	12	5811	26
Nombre d'heures de formation suivies	5802	371	5812	886
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	10.829	5813	26.395
dont coût brut directement lié aux formations	58031	10.356	58131	25.443
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	473	58132	953
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0408628435	C-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

1. Principes généraux

1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités; aussi:

- à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ;
 - l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnements et achats marchandises" ;
 - les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;
 - la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre: le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).
- 1.3. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Une note au sujet frais de développement a été ajoutée à la section 2.1 Une correction aux règles d'évaluation concernant le mobilier a été apporté (2 taux applicables et non 1), règle en place déjà en 2018

1.4. A l'exception d'un amortissement exceptionnel de 116,977.32 € lié à une modification du taux d'amortissement, de 3 à 2 ans, de nos frais de développement, notre compte de résultat n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

2. Actifs immobilisés

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 2,3 ou 5 ans. Les frais liés à la récolte de fonds en rue sont enregistrés pour la valeur des factures reçues de nos partenaires F2F. Ces frais sont amortis sur une période de 2 ans. A noter qu'en 2017/2018, sur la base des hypothèses du projet, la durée d'amortissement avait été initialement fixée à 3 ans. Celle-ci a réduite à 2 ans sur la base des indicateurs 2019.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

* Terrains et constructions:

- terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps
- constructions: 3% à 10%
- les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.
- * Installations, machines et outillages: aménagements bâtiments: 5 % à 20 %
- * Mobilier: mobilier et équipement: 20 % à 33 %
- * Matériel roulant: 20%

2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

2.4. Les frais de développement

- Les frais liés à la récolte de fonds en rue et face à face sont enregistrés pour la valeur des factures reçus de nos partenaires F2F. Ces frais sont amortis sur une période de 2 ans. A noter qu'en 2017/2018, sur la base des hypothèses du projet, la durée d'amortissement avait été initialement fixée à 3 ans. Celle-ci a réduite à 2 ans sur la base des indicateurs 2019.

3. Actifs circulants

3.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2 Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

3.3 Créances anciennes - aide à la jeunesse

Sans confirmation écrite, par principe de prudence, les créances de plus de 2 ans ont été réduites de 50%

4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent des charges à imputer pour des projets internationaux.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre

6. Continuité de l'exploitation et Crise Covid-19

La crise Covid-19 est l'élément majeur post-clôture qui aura certainement un impact sur nos activités en 2020. Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer cet impact. Il ne sera pas néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

RAPPORT DE GESTION 2019 - SOS villages d'enfants Belgique

Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants Belgique fait partie de la fédération SOS Villages d'Enfants International, active dans 135 pays du monde. Cela nous donne le pouvoir d'avoir un impact mondial. Notre fédération est composée d'un réseau d'experts spécialisés dans l'éducation des enfants. Ils sont une véritable source d'inspiration pour continuer à mettre en place des projets qualitatifs et toujours plus novateurs.

Notre mission : Offrir une famille à chaque enfant. C'est là que les enfants trouvent l'amour, le respect et la sécurité dont ils ont besoin.

C'est là qu'ils peuvent grandir

Notre objectif : créer un « Care Effect ». Violence, maltraitance, négligence... Les enfants qui grandissent sans les soins, l'amour et la sécurité d'une famille sont exposés à ces risques. Cela met leur développement en danger. Nous voulons créer un « Care Effect » pour ces enfants : nous veillons à ce qu'ils retrouvent la sécurité d'une famille. Parce que les enfants en ont besoin pour devenir des adultes forts et résilients, qui offriront à leur tour un foyer chaleureux aux générations futures.

Nos actions pour atteindre cet objectif:

- Renforcer la famille d'origine : Lorsque la famille d'origine est en mesure d'offrir une sécurité suffisante, elle est le meilleur endroit où un enfant peut grandir. C'est pourquoi nous travaillons intensivement avec les familles vulnérables pour encourager des changements positifs et une parentalité de qualité.
- Offrir une nouvelle famille : Parfois, il n'y a plus aucun membre de la famille en mesure d'assurer la sécurité de l'enfant. Nous veillons alors à ce que l'enfant bénéficie d'un accueil alternatif. Un accueil à petite échelle, familial et avec l'amour et les soins inconditionnels d'adultes aimants.
- Améliorer structurellement l'accueil des enfants : Forts de notre expertise, nous travaillons avec les autorités et d'autres acteurs pour améliorer la prise en charge des enfants qui ne peuvent pas grandir avec leurs parents.

Principes de bonne gouvernance

Conformément au code des Sociétés et des Asbl, SOS Villages d'enfants Belgique est dirigée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration équilibrés en termes de compétences, de répartition géographique et linguistique.

Nous veillons sans cesse à ce que nos actions soient fidèles à nos valeurs et n'aient jamais d'impact négatif sur les enfants, les adultes ou les communautés.

La transparence est essentielle. C'est une question de respect envers toutes les personnes et les organisations qui nous soutiennent.

L'intégrité est essentielle dans notre récolte de fonds et notre communication. Nous présentons une image forte et positive de l'enfant et nous n'utilisons pas celui-ci pour susciter la pitié. Nous établissons également le contact avec nos donateurs (potentiels) de façon respectueuse.

Nous agissons conformément au Code éthique et à la Charte du Dialogue direct élaborés par l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds.

SOS Villages d'Enfants adhère en outre également aux règles de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF).

Afin de soutenir dans le secteur des ONG une culture institutionnelle sensible au genre, une Charte Genre a été rédigée et adoptée au mois de juin 2018, par les Conseils d'Administration des cinq structures fédératives, ACODEV, CNCDC-11.11.11, 11.11.11, ngo-federatie, et FIABEL.

SOS BE, en tant que membre d'ACODEV et ngo-federatie, a signé cette Charte pour souligner son soutien à cet élan positif.

N°	BE0408628435	C-asbl 7
----	--------------	----------

Pour mieux définir les actions à mettre en place en matière de genre, SOS BE a commandité un « audit de genre » au sein de toute l'organisation (juillet 2019 - janvier 2020), selon la procédure recommandée par la Fédération internationale SOS. Les recommandations prodiguées seront implémentées.

I- Evolution de l'activité en 2019

L'année 2019 est marquée par la réalisation de plusieurs projets ayant un impact durable pour les enfants de notre groupe cible en Belgique. Nous avons lancé avec succès le nouveau concept de familles d'accueil professionnelles en partenariat avec «agentschap opgroeien». Nous avons ouvert la voie à une protection juridique pour garder les frères et sœurs ensemble lors d'un placement. Nous avons aussi participé à la préparation et à la diffusion de la résolution des Nations Unies sur les droits des enfants, avec un focus particulier sur les enfants privés de soins parentaux.

Le revenu 2019 a atteint l'objectif prévisionnel que nous étions fixés pour s'établir 10,6 M€, soit une légère diminution de 2% par rapport à l'année passée. Cette légère diminution est essentiellement dû à la diminution de nos activités subventionnées à l'international et une baisse des produits des successions par rapport 2018.

Ce revenu de 10,6 M€ et la maîtrise des dépenses conduisent à la constatation d'un résultat global excédentaire de 466 K€, alors que le budget prévoyait un déficit de 80 K€.

1. Produits de récolte de fonds :

Les produits de la collecte de fonds privés s'élèvent à 6,040 K€ soit un léger retrait de 2% par rapport à l'année passée :

- Nos activités de parrainages représentent 17,8% de nos revenus, demeurent une source de revenu importante et stable avec un montant de 1,895 K€, identique à celui de l'année passée.
- Les dons réguliers ont augmenté de 30% pour s'établir à 1,241 K€. Cette hausse est en grande partie dû à la récolte de fonds en rue et en face à face dans laquelle l'association a investi.
- Les dons uniques provenant du web, des magazines et de nos mailings et autres campagnes ponctuelles marquent une diminution de 14.1% des revenus.
- Les produits des legs et donations d'un montant de 1M€ en 2019 marquent un retrait de 200 K€ par rapport au montant perçu l'année passée, mais reste au-dessus du montant prévisionnel de 600 K€. En fin d'année 2019, la trésorerie restant à percevoir sur les dossiers legs et donations non encore réalisés s'élèvent à 711 K€, contre 844K€ en 2018.
- Les produits provenant de partenariats se sont élevés à 496 K€, soit une diminution de 15,6% par rapport à 2018 notamment en raison du personnel réduit dédié à ce segment en 2019. L'association note aussi une évolution de ce segment qui sera à prendre en compte en 2020.
- Les fonds reçus des fondations quant eux ont atteint 183K soit une hausse de 103 K€ par rapport à l'année passée
- L'évènement « Singers on Stage » organisé à l'occasion des 70ans d'existence de l'association dans le monde a généré un revenu de 138 K€.

2. Frais liés à la récolte de fonds

Les dépenses de la récolte de fond passent de 789K€ en 2018 à 1,187 K€ en 2019, soit une hausse de 398K€ qui se décompose principalement comme suit :

- Investissement dans la récolte de fond en rue et face à face pour 414 K€, soit 277K€ de plus que l'année passée. Ce montant inclus un amortissement exceptionnel de 117K.
- Des opérations de campagne de prospection en ligne pour 50 K€ de plus que l'année passée
- Amélioration de notre site web afin d'optimiser et faciliter la récolte de fond (Webshop, produit parrainages) pour un montant de 49K€ alloué à la récolte de fonds.

3. Frais administratifs :

Les frais administratifs sont en légère baisse d'une année à l'autre pour atteindre 696 K€, soit 18,8% de notre revenu.

L'année 2019 est marquée par le déménagement de notre siège de 88 rue Gachard à Ixelles au 40/1CD rue de l'hôtel des Monnaies à Saint Gilles.

Les couts liés à l'aménagement du plateau loué brut, d'un montant de 124 K€, seront amortis sur la période du contrat de bail, soit 9 ans.

4. Projets internationaux :

SOS Villages d'Enfants Belgique s'engage également dans la protection des enfants à l'étranger. L'association soutient techniquement et financièrement ses partenaires locaux SOS dans leurs actions telles que les programmes d'accueil de type familial (Villages d'Enfants SOS), de renforcement de la famille, d'éducation, de santé et d'urgence dans divers pays dans le monde et les parrainages.

Les montants dédiés à ces programmes internationaux se sont élevés à 3140 K€ en 2019 soit 757 K€ de moins que l'année passée, en raison notamment de la clôture du programme Sénégal-Mali en 2018 qui s'était élevé à 418 K€ et une contribution moins importante de SOS villages d'enfants Belgique au Village SOS de Kinshasa par rapport à 2018 (186 K€).

Les financements via les subventions de ces programmes sont passés de 1653 K€ à 1175 K€, soit une couverture de 37% des dépenses contre 42% en 2018.

Ces programmes internationaux se décomposent comme suit :

- Le programme de renforcement des familles « Sangó » au Burundi et en RDC pour un montant de 894K€ vs 930K€ en 2018. Ce programme bénéficie de subventions à hauteur de 801K€, principalement de la DGD.
- Programme d'urgence à Tartous, en Syrie pour accueillir les enfants et les familles déplacées en Syrie Des milliers d'enfants syriens ont fui les violences et ont perdu leurs parents dans le chaos. SOS Villages d'Enfants accueille ces enfants et les réunit avec leur famille (renforcée). Ce programme s'étendant du 01 mai 2016 au 31 octobre 2019 est financé en grande partie par l'EU. Le cout du programme en 2019 s'élève en 2019 à 446 K€.
- Le programme à Fatick au Sénégal est un programme de renforcement des familles et doit permettre aux enfants de réintégrer l'école. Au Sénégal 80% des familles de Fatick vivent dans une extrême pauvreté. Ce programme s'étalant du 1 janv. 2016 au 31 déc. 2019 bénéficie d'un financement principalement de l'EU. Les couts pour 2019 s'élèvent à 119 K€ vs 111 K€ en 2018, les subventions elles sont de 107 K€.
- Sur fond propres, SOS Villages d'Enfants Belgique soutient l'Hôpital Mère-Enfant à Kara au Togo à hauteur de 40 K€, montant identique à celui de 2018.
- Le village d'enfants à Kinshasa, RDC qui offre un environnement chaleureux à 150 enfants a été financé par SOS villages d'enfants Belgique à hauteur de 140 K€. SOS Villages d'enfants en Allemagne a financé en grande partie ce village en 2018 et 2019 ;
- Les montants des parrainages à travers le monde sont de 1,056 K€ en 2019 vs 1091 K€ en 2018
- Les management fees dus à la fédération sont constantes depuis 2017 et s'élèvent à 390 K€

5. Projets Nationaux

Nos projets à l'échelle nationale sont au nombre de 4. Les dépenses y afférentes se sont élevées à 5,116K€ vs 4,795 K€ en 2018. Cette hausse est en grande partie liée aux dépenses de sensibilisation et de plaidoyer. Ces projets ont été financés par divers fonds publics à hauteur de 3,214 K€, soit une couverture de 62,8% des dépenses, toutes activités confondues.

Le Village d'Enfants SOS Chantevent :

Dans ce village, l'association a offert un foyer chaleureux à 36 enfants qui ne peuvent plus grandir auprès de leurs parents. En outre, elle a aussi soutenu 13 familles vulnérables, permettant ainsi aux enfants de grandir dans un foyer plus stable. Des projets d'avenir avec de jeunes adultes ont été mis en place.

Les frais de fonctionnement et de personnel de ce village sont relativement stables d'une année sur l'autre et montrent une légère diminution de 66K€ pour atteindre un montant total de dépenses de 3,160K€. Les frais de personnel directs et autres frais de personnel représentent approximativement 73% des frais totaux. Les subventions liées à ce village s'élèvent à 2155 K€ soit une hausse de 59 K€ par rapport à 2018.

Le Projet Simba

L'année 2019 a été une année de transition pour le projet Simba. Ce projet est passé de l'accueil au sein d'un groupe de vie à l'accueil au sein de trois familles d'accueil professionnelles offrant un foyer chaleureux et un soutien adapté à 9 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ce projet d'un cout total de 374K est intégralement soutenu par Agentschap Jongerenwelzijn. Les couts de 44K€ relatifs à cette transition avaient été provisionnés en 2018. Les couts encourus étaient cohérents par rapport aux couts provisionnés

Le projet Hejmo

Suite à la crise des réfugiés, plus de 5000 mineurs étrangers non-accompagnés sont arrivés en Belgique en 2015. SOS a alors ouvert une maison d'accueil familiale Hejmo à Louvain dans laquelle 9 à 11 enfants en fuite peuvent retrouver un nouveau foyer chaleureux. Les couts de fonctionnement et de personnel de ce projet s'élèvent à 612K. Ce projet est soutenu dans sa totalité par Agentschap Jongerenwelzijn & Fedasil.

Les activités de sensibilisation et de plaidoyer

Les réalisations majeures en 2019 sont les suivantes :

- L'accueil par « des familles d'accueil professionnelles » a été reconnu comme une nouvelle option d'accueil dans le nord de la Belgique
- Préparation + diffusion de la résolution des Nations Unies sur les droits des enfants, avec un accent particulier sur les enfants privés de soins parentaux
- Sensibilisation au droit de garder les frères et sœurs ensemble et soutien à l'adoption du principe par la loi belge.

Les couts relatifs à ces activités liées à ces réalisations et aux activités de sensibilisation aux valeurs SOS se sont élevés à 939 K€.

6- Le bilan

Actif

L'actif s'élevait à 7,498 K€ en 2019 soit une hausse de 583 K€ par rapport à 2018, essentiellement dû à une augmentation des liquidités.

N°	BE0408628435		C-asbl 7
----	--------------	--	----------

Nous noterons une hausse de 156 K€ des immobilisations corporelles en lien avec l'aménagement de nos bureaux à Saint-Gilles et le renouvellement du serveur. D'un autre côté, les immobilisations incorporelles diminuent de 188 K€ en raison de l'amortissement exceptionnel des frais de sensibilisation et récolte de fonds en rue. La hausse des produits acquis de 151 K€ est relative aux dernières tranches de paiement de projet Belges.

Passif

La hausse du passif est essentiellement dû à l'affectation provisoire du résultat 2019 de 465 K€ en résultat reporté. La provision pour risque et charges est passée de 102 K€ à 27K€ reflète le risque potentiel

II- Les éléments Post-Clôture

La crise Covid-19 est l'élément majeur post-clôture qui aura certainement un impact sur nos activités en 2020. Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer cet impact. Il ne sera pas néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

La mise en place des mesures de confinement a mis un point d'arrêt à nos activités de collecte de fonds en rue et en face à face. La croissance de ce segment dans lequel l'association avait prévu poursuivre son investissement sera ralentie.

Les entreprises, elles aussi touchées par la crise seront potentiellement plus difficile à mobiliser.

Les donateurs seront néanmoins sollicités de manière exceptionnelle pour aider l'association à traverser cette crise.

D'un point de vue coûts, les mesures de confinement nécessitent la mobilisation d'éducateurs supplémentaires ainsi qu'une augmentation des coûts de matériel d'hygiène et récréatives. Ces actions engendreront des coûts supplémentaires.

L'impact du Covid-19 sur nos activités à l'international est encore difficile à estimer.

III- Priorités 2020 et au-delà

Notre ambition reste d'avoir un impact durable et positif sur notre groupe cible et ce :

- En développement de programmes qualitatifs
- En prenant une position innovante
- Et en combinant le travail des programmes avec un solide travail de plaidoyer et de communication

Qu'avons-nous fait et que continuerons-nous à faire:

- Recrutement de 2 personnes fortes sur le plaidoyer.
- Partenariats avec l'UE pour développer nos connaissances
- Investissement dans la « Politique de sauvegarde de l'enfant » et dans la gestion basée sur les Résultats « Result Based management »

Afin de réaliser cette ambition et d'augmenter notre impact encore plus, nous devons lever les fonds nécessaires, soit 11,0 millions d'euros par an au minimum pour couvrir les coûts de l'ambition réelle et 15,0 millions d'euros / an dans les années à venir pour accroître notre impact, notamment notre impact à l'étranger.

Au cours des dernières années, SOS villages d'enfants Belgique investit dans le développement du segment des dons individuels:

- Nouvelle base de données et site web revisité
- Développement des activités F2F
- Réorganisation de l'équipe et embauche de nouvelles personnes en 2019
- Etroite collaboration avec les experts SOS KDI
- Focus sur les partenariats entreprise.

Ces actions devraient nous permettre d'atteindre notre objectif d'impact durable et positif.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE"
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

SCPRL "JOIRIS, ROUSSEAU X & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Sébastien GONET
Associé

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique", nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 31 décembre 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique" durant 11 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 7.509.729,00 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 465.321,59 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine. La Belgique a été touchée par la pandémie Covid-19 au cours du mois de mars 2020 et la situation sanitaire grave a nécessité la mise en place de mesures de confinement exceptionnelles. Ces mesures ont entraîné et entraînent toujours un ralentissement majeur de l'activité économique dont les conséquences restent à ce jour inconnues.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, à l'exception des points suivants:
 - le délai légal pour la transmission des documents aux membres n'a pas été respecté;
 - l'assemblée générale ordinaire ne se déroulera pas à la date statutaire.

Le 17 juin 2020.

La SCPRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par



Sébastien GONET
Réviseur d'entreprises associé